Image not found or type unknown

Concerne des volets roulants d'un immeuble

Par **akabi**, le **06/11/2009** à **16:41**

Bonjour,
Il y a environ 5 ans ou plus, j'ai changé deux volets roulants d'origine en bois avec deux volets roulants en PVC même couleur (volet roulant en bois n'existant plus). je les ai changé parce qu'il ' ne fonctionnaient plus.

Ce jour, je reçois une lettre du syndic me disant de lever ces volets en PVC. que dois je faire ?

merci de me répondre

Par **Mike46**, le **07/11/2009** à **23:08**

Bonsoir,
Pour tous les travaux affectant l'harmonie d'un ensemble immobilier, il est nécessaire d'obtenir l'accord de l'assemblée générale.
Vous devez enlever vos volets et demander une autorisation lors de la prochaine assemblée générale.
Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés